



PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
CHEF DU TERRITOIRE
DES ILES WALLIS ET FUTUNA

Mata'Utu, le 2 octobre 2018

L'ADMINISTRATION SUPÉRIEURE COMMUNIQUE

Le juge vient de déclarer illicite le blocage des accès à l'Administration supérieure organisé par le SACE.

Pour rappel en effet, la mise en œuvre du dispositif Sauvadet permet l'intégration à la fonction publique de l'État de 102 agents permanents exerçant leurs fonctions pour l'État à Wallis et Futuna.

Les nombreux échanges qui ont eu lieu avec le SACE au cours des dix jours passés ont permis, dans le cadre d'un dialogue franc et constructif, la mise en place d'un calendrier de concours et d'examens qui respecte la date limite du 13 mars 2019 fixée par la loi.

Le calendrier des formations arrêté permet aussi aux agents éligibles de se préparer au mieux à la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle qui découle de la mise en place de la loi Sauvadet.

De plus, afin que chaque agent trouve sa place dans la fonction publique de l'État d'ici 2019, le nombre de postes ouverts est égal au nombre de candidats (102 postes pour 102 candidats). Tous les candidats aux examens déjà organisés en 2018, soit 19 personnes, ont ainsi réussi et sont devenus fonctionnaires de l'État.

Aujourd'hui le SACE poursuit son mouvement de grève en s'appuyant sur une demande inapplicable. La loi Sauvadet ne permet pas en effet l'intégration dans la fonction publique de l'État d'agents qui ne remplissent pas les conditions qu'elle fixe. C'est pourtant une requête de l'organisation syndicale.

De même, le SACE exige que le bénéfice de la loi Sauvadet soit reconnu dès le 1^{er} janvier 2018 alors que les examens et concours qui permettront l'arrivée dans la fonction publique de l'État sont en cours d'organisation.

Ces demandes ne sont donc fondées, ni dans le cadre juridique qui est celui de la République française, ni dans le cadre organisationnel qui dépend de chaque ministère.

J'appelle donc à la reprise du travail.

L'Administration supérieure est pleinement mobilisée, depuis plus de deux semaines, afin de réduire les impacts de la grève et du blocage sur la vie des usagers et des entreprises du territoire. A ce titre, les services ont continué, chaque fois que possible, à fonctionner afin de

répondre aux besoins de la population et de limiter les conséquences du mouvement sur l'économie et l'emploi, tant à Wallis qu'à Futuna.

L'Administration supérieure s'efforce de protéger, organiser et favoriser le développement du territoire et demeure bien entendu, comme à l'accoutumée, à l'écoute de ses interlocuteurs habituels et ouverte au dialogue.



M. le Préfet, Administrateur Supérieur
des îles Wallis et Futuna,

Jean-François TREFFEL